

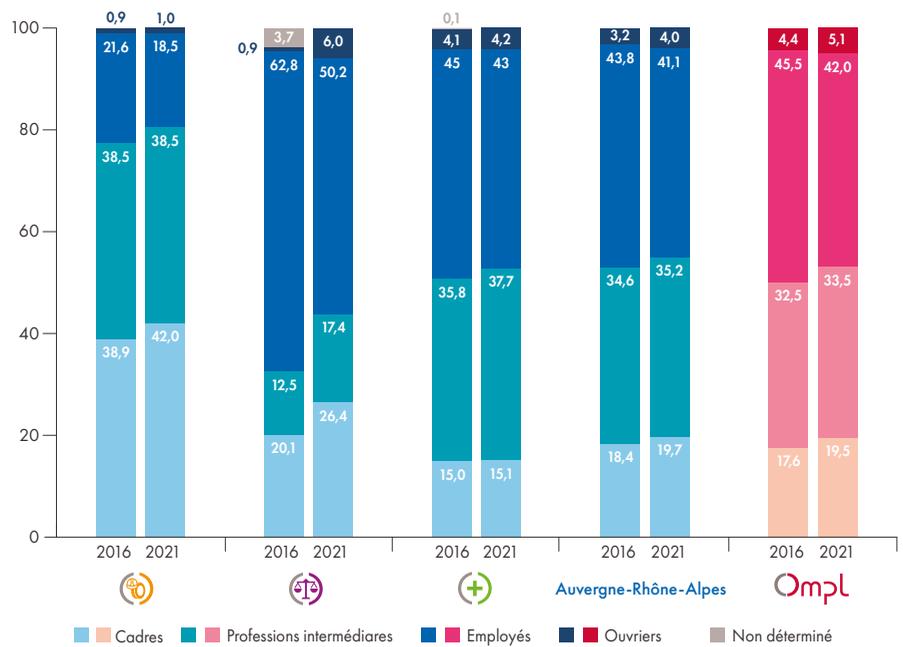
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les employés (41,1 %) et les professions intermédiaires (35,2 %) constituent les deux catégories sociales les plus représentées dans le champ de l'OMPL régional. Néanmoins, d'importantes spécificités sectorielles sont constatées.
- Par rapport à la répartition régionale globale:
 - dans le secteur cadre de vie-technique, les cadres (+ 22,3 points) et les professions intermédiaires (+ 3,3 points) sont surreprésentés alors que les employés (- 22,6 points) sont sous-représentés;
 - dans le secteur juridique, les cadres (+ 6,7 points) et les employés (+ 9,1 points) sont proportionnellement plus nombreux mais les professions intermédiaires (- 17,8 points) rassemblent une plus faible part des effectifs;
 - dans le secteur santé, les cadres (- 4,6 points) sont sous-représentés. En revanche, la répartition des autres catégories sociales est sensiblement similaire.
- Globalement, par rapport à 2016, les plus grandes variations au niveau du champ de l'OMPL régional sont observées pour les employés dont la part a reculé (- 2,7 points) et les cadres qui connaissent une progression (+ 1,3 point).

Répartition des salariés par secteur et catégorie sociale (%)



Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture structurent la composition socio-professionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les cadres (43,2 % pour la branche et 42 % pour le secteur) et les professions intermédiaires (39,3 % et 38,5 %).
- Le secteur juridique recrute majoritairement des employés (50,2 %). Les cabinets d'avocats se démarquent par une surreprésentation des cadres (29 %) alors que, relativement au secteur, une forte proportion de professions intermédiaires est observée dans les études d'huissiers de justice (21,6 %).
- D'importants écarts de répartition sont observés au sein du secteur santé. Les cadres sont fortement surreprésentés dans la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires (29,5 % et 30,6 % respectivement). En retour, les cabinets dentaires, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires recrutent moins fréquemment des professions intermédiaires que les autres branches (2,2 %, 25,7 % et 25,2 %). C'est aussi le cas des employés dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers et la pharmacie d'officine (30,2 % et 7,6 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et catégorie sociale (%)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	42,0	38,5	18,5	1	0,0
	43,2	39,3	16,3	1,1	0,0
	30,0	30,2	39,7	ND	0,2
	26,4	17,4	50,2	6	0,0
	8,2	15,0	76,6	ND	0,2
	29,0	17,4	47,7	6	0,0
	13,4	8,2	48,6	29,8	0,0
	24,0	21,6	54,0	0,5	0,0
	15,1	37,7	43,0	4,2	0,0
	6,2	2,2	88,8	2,7	0,0
	4,8	58,1	30,2	6,9	0,0
	3,7	25,7	67,9	2,7	0,0
	29,5	57,8	7,6	5,2	0,0
	30,6	25,2	41,6	2,5	0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	19,7	35,2	41,1	4	0,0
Ompl	19,5	33,5	42,0	5,1	0,0

Source : Insee, DSN, 2021.

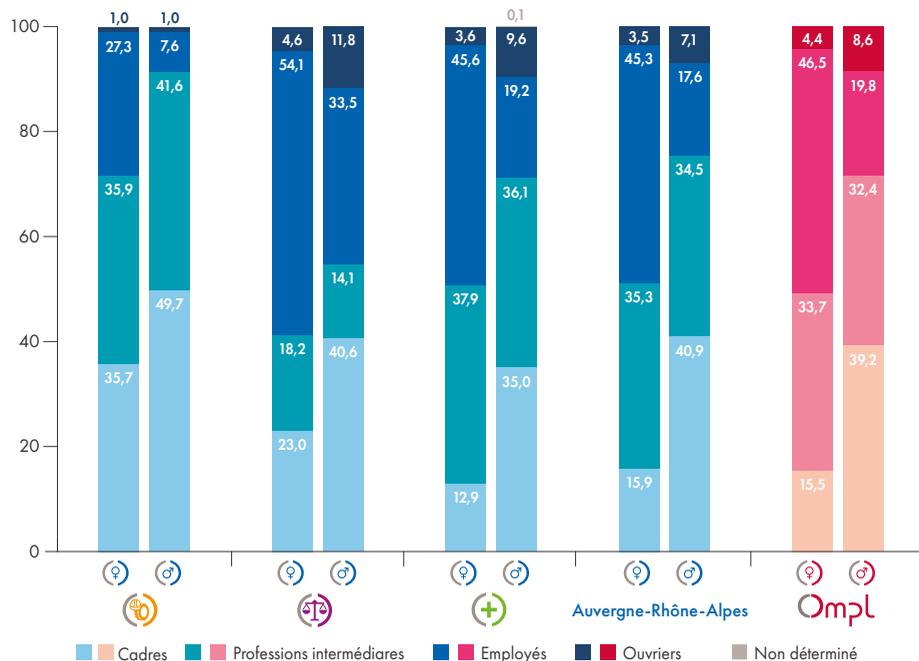
1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

- Par rapport à la répartition observée pour leurs homologues masculins, la part des employés est beaucoup plus importante chez les femmes du champ de l'OMPL régional. Elle atteint 45,3 % contre 17,6 % seulement pour les hommes.
- Les spécificités sectorielles sont néanmoins importantes relativement au champ de l'OMPL régional. Les femmes sont :
 - dans le secteur cadre de vie-technique, surreprésentées parmi les cadres (+ 19,8 points) alors qu'elles sont sous-représentées parmi les employés (- 18 points);
 - au sein du secteur juridique, proportionnellement plus nombreuses dans les catégories cadres (+ 7,1 points) et employés (+ 8,8 points) mais moins présentes dans la catégorie professions intermédiaires (- 17,1 points);
 - dans le secteur santé, réparties de manière globalement similaire parmi les différentes catégories sociales.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires libéraux



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires



FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, les professions intermédiaires constituent la catégorie sociale la plus représentée parmi les femmes (35,9 %). Elle est d'ailleurs surreprésentée dans les effectifs féminins des entreprises d'architecture (37,9 %). Dans les entreprises d'expertises en automobile, la proportion d'employés parmi les femmes est très importante (89,2 %).
- Dans le secteur juridique, les employés (54,1 %) sont largement surreprésentés parmi les femmes. Néanmoins, dans les cabinets d'avocats, les effectifs féminins se démarquent par une surreprésentation des cadres (24,7 %). La part des professions intermédiaires est très importante dans les études d'huissiers de justice (19,9 %).
- Dans le secteur santé, en fonction de la branche considérée, la répartition des catégories sociales est très variable au sein des effectifs féminins :
 - la catégorie des cadres est fortement surreprésentée dans la pharmacie d'officine (26,7 %) et les cliniques vétérinaires (26,7 %);
 - la part des professions intermédiaires est nettement plus importante dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (59,1 %) et la pharmacie d'officine (61,3 %);
 - les employés sont largement surreprésentés parmi les femmes travaillant dans les cabinets dentaires (91,7 %) et les cabinets médicaux (71,3 %).

Répartition des femmes par branche professionnelle et catégorie sociale (%)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	35,7	35,9	27,3	1	0,0
	37,8	37,9	23,1	1,1	0,0
	4,6	6,2	89,2	0	0,0
	23,0	18,2	54,1	4,6	0,0
	6,3	12,9	80,6	Nd	0,3
	24,7	18,7	51,3	5,2	0,0
	11,0	7,2	69,1	12,7	0,0
	22,3	19,9	57,2	0,6	0,0
	12,9	37,9	45,6	3,6	0,0
	3,8	1,7	91,7	2,8	0,0
	3,8	59,1	32,6	4,5	0,0
	2,6	23,4	71,3	2,6	0,0
	26,7	61,3	7,4	4,6	0,0
	26,7	26,7	44,1	2,5	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	15,9	35,3	45,3	3,5	0,0
Ompl	15,5	33,7	46,5	4,4	0,0

Source : Insee, DSN, 2021.

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.